

BULLETIN
DES
RECHERCHES HISTORIQUES

VOL. XII

SEPTEMBRE 1906

No 9

NOTES SUR LA FAMILLE COULON DE
VILLIERS

(Suite et fin)

VI

FRANÇOIS COULON DE VILLIERS LIT LE CHEVALIER

François de Villiers fut, de tous les fils de Nicolas-Antoine, celui qui fournit la plus longue carrière. Ce que nous savons de ses états de services prouve qu'il ne le cédait en rien aux autres Coulon tant pour la bravoure que pour l'activité. Bien qu'on l'ait confondu avec quelques-uns de ses frères et plus particulièrement avec Louis, il est pourtant assez facile de le distinguer des autres, au moins pour ce qui concerne sa carrière militaire, parce que, dans les documents officiels, il est presque toujours surnommé le Chevalier. Ce qui nous manque plutôt ce sont les renseignements précis sur sa vie privée et il ne faut pas s'en étonner. Officier de la Louisiane et, par suite, presque toujours absent du Canada, François de Villiers a laissé ici peu de traces. C'est de la Louisiane que nous sont venus les détails que nous allons donner sur les alliances et la mort du Chevalier et c'est là aussi qu'on devra aller chercher tout ce qui manquera à ces notes.

On ne peut indiquer d'une manière certaine ni le lieu ni la date de naissance du Chevalier de Villiers. Dans l'acte de son troisième mariage, en 1762, on le

dit natif de Montréal et son acte de sépulture en 1794 lui donne 91 ans, ce qui reporterait sa naissance à l'année 1703. (1)

Ces indications sort-elles bien exactes ? Nous ne le pensons pas. Les registres de Montréal sont complets pour cette époque ; nous les avons fait compulser soigneusement et l'acte de baptême ne s'y trouve pas.

L'acte de sépulture porte bien que François, à sa mort, était âgé de 91 ans, mais nous savons que Nicolas-Antoine de Villiers père ne s'est marié qu'à la fin de 1705 ou au commencement de 1706, et vraisemblablement, on ne saurait mettre la naissance de François en 1703. De plus, entre les années 1706 et 1712 les autres enfants : Marie et Madeleine, Nicolas-Antoine, Louis se suivent d'assez près.

Mgr Tanguay ne parle pas de François dans son *Dictionnaire généalogique*. Pour nous, voici ce que nous pensons.

François de Villiers, comme ses frères et ses sœurs, est né à Verchères, et si dans l'acte de mariage il est dit natif de Montréal cela peut s'entendre de la région de Montréal. Quant à la date de sa naissance, nous la placerions entre les années 1712 et 1715. Les registres de Contrecoeur manquant totalement pour les années 1712, 1713 et 1714, (2) il s'ensuit qu'on n'a pu retrouver l'acte de baptême.

Ce qui nous confirme un peu dans nos dires c'est que la tradition, dans la famille de François, veut qu'il soit né en 1712, et que M. Villiers du Terrage, dans les *Derniers jours de la Louisiane française*, place sa naissance à l'année 1715.

(1) Registre de St-Louis, N. O.

(2) Lettre de M l'abbé Ducharme à feu M. l'abbé Rbéaume, 9 déc. 1901.—Arch. du Séna.

Pour se distinguer de ses frères, sans doute, François se faisait appeler le Chevalier de Villiers. Et qu'on veuille bien le remarquer, *Chevalier* ne signifie pas nécessairement Croix de St-Louis. On pouvait être chevalier longtemps avant d'être décoré ; tel fut le cas pour celui-ci. (1)

François de Villiers était à la Rivière St-Joseph avec son père et ses frères ; il prit part au combat contre les Sakis, le 16 septembre 1733.

Trois jours après, il accompagna son frère Nicolas-Antoine qui s'était mis à la poursuite des ennemis ; pendant le combat qui eut lieu quand on les eut rejoints, le Chevalier fut blessé au bras d'un coup de fusil. C'est du moins ce que disent Beauharnois et Hocquart dans leur lettre du 11 novembre 1733 où ils font le récit de ce dernier coup et indiquent le nombre des morts et des blessés : " Du côté du Sr de Villiers, son frère, cadet à l'aiguillette, a été blessé d'un coup de fusil dans le bras." (2) Dans d'autres lettres le gouverneur dit que Villiers, cadet à l'aiguillette, a été blessé dans l'affaire contre les Renards ou encore à l'action où son père fut tué. Nous nous en tenons plutôt à celle que nous venons de citer.

Des documents postérieurs à ces lettres nous apprennent qu'il s'agit bien ici du Chevalier.

Nicolas-Antoine de Villiers qui était resté commandant du fort par la mort de son père, envoya la nou-

(1) " Le fils aîné d'un baron, le troisième fils d'un comte, le cinquième fils d'un marquis étaient appelés Chevaliers sans appartenir à aucun ordre de Chevalerie." — *Bescherelle*, cité par M. B. Sulte qui ajoute qu'on a imité tout cela dans la Nouvelle-France. — *Bulletin des Recherches Historiques*, VIII, p. 36.

(2) *Correspondance générale*, vol. 60, p. 134.

velle au gouverneur par son frère et Douville fils. “ Les Srs de Villiers, blessé, et Douville fils sont arrivés ce soir de Montréal, ” écrivait Beauharnois le 11 novembre. (1)

Le même jour, le gouverneur écrivait au ministre pour lui suggérer certaines promotions et, après lui avoir recommandé Nicolas-Antoine pour une lieutenance, il ajoutait : “ Si vous avancez, Mgr, le Sr de Villiers l'aîné, ce sera une place d'augmentation que son frère qui vient d'être blessé remplira très bien. ” (2) Cette place d'enseigne qu'on demandait lui fut peut-être accordée peu après mais alors il ne fut qu'enseigne en second. Dans un projet de promotions, du 4 novembre 1740, Beauharnois désignait plusieurs jeunes officiers pour le grade d'enseigne en pied et parmi eux se trouvait “ de Villiers blessé dans l'affaire des Renards, a été aux Chicachas ” (3)

En effet, le Chevalier avait pris part à l'expédition contre les Chicachas. Les différentes relations de cette affaire que l'on trouvera au volume 44 de la collection Moreau St-Méry, indiquent les noms de M. de Villiers et du chevalier de Villiers. (4) On sait aussi que Jumonville s'y trouvait. (5)

La même année (1740), Bienville, gouverneur de la Louisiane écrivait au sujet d'un Coulon : “ Il est sage actif, intelligent, et a des sentiments fort propres pour

(1) Correspondance générale, vol. 60, p. 134.—Le gouverneur était alors à Québec.

(2) Correspondance générale, vol. 59, p. 37.

(3) “ “ vol. 74, p. 89.

(4) Rap. de Richard, 1899, p. 32.

(5) *Etats de services*.—Arch. du Sém.

le service de la colonie.” (1) Le nom du Chevalier ne se trouve pas dans cette note, il est vrai, mais nous croyons qu'elle s'applique à lui puisque, semble-t-il, il appartenait au gouvernement de la Louisiane. (2)

On voit par une liste des officiers qui servaient dans les différents postes en 1743, que le Chevalier de Villiers, enseigne, commandait alors à la Rivière St-Joseph. (3) Il y aurait donc remplacé son frère Nicolas-Antoine qui revint à Québec vers cette époque.

Un ordre du gouverneur à M. DeMuy, 9 juillet 1746, nous apprend que celui-ci devait commander dans les pays d'en haut ayant sous ses ordres “le Sr Chevalier de Villiers, à la tête des Pouteouatamis, Puants, Illinois qui sont descendus avec lui.” (4)

En 1748, le Chevalier de Villiers n'était encore qu'enseigne en pied. Cette année là, on le propose pour le grade de lieutenant : “Cher de Villiers, bon officier, a beaucoup servi, s'est trouvé à des actions et a été blessé dans celle où furent tués son père et un de ses frères.” Et plus loin, au chapitre des pensions, on ajoute : “Cher de Villiers, enseigne en pied, blessé dans l'action où son père et un de ses frères furent tués.” (5)

Ces recommandations réitérées prouvent sinon la bonne volonté du ministre du moins l'excellente mémoire du gouverneur du Canada.

(1) Villiers du Terrage—*Dernières années de la Louisiane*, etc., p. 87.

(2) La Louisiane et le pays des Illinois avaient été remis au roi par la Compagnie des Indes en 1731.—Cf. Ferland, II, p. 466.

(3) Correspondance générale, vol. 79, p. 158.

(4) Arch. du Sém.

(5) Correspondance générale, vol. 91, p. 164.

L'inventaire des biens de Nicolas-Antoine, en 1752, nous montre le Chevalier François lieutenant au Mississipi. Il fut fait capitaine l'année suivante. Une note du 1er avril 1753 et datée de Versailles annonce que M. de Montigny remplacera la lieutenance vacante par l'avancement du Sr Chevalier de Villiers fait capitaine. (1)

Varin écrivait la même chose à Contreœur le 15 septembre. (2)

Les documents ne nous apprennent rien sur le Chevalier de Villiers durant les années 1754 et 1755. Il n'est pas impossible qu'il ait été présent à la prise du fort Nécessité mais non en qualité de commandant. Il dut cependant faire plusieurs voyages, de la Louisiane aux forts de la Belle-Rivière : " il a fait toutes les campagnes de la Belle-Rivière, depuis mon arrivée dans la colonie " écrivait Vaudreuil en 1758. (3)

Bossu raconte (4) qu'au printemps de 1756 le Chevalier de Villiers obtint du commandant du fort de Chartres la permission de lever un parti de Français et de Sauvages pour aller venger Jumonville, son frère, assassiné par les anglais avant la guerre."

De Villiers était chargé en même temps de conduire un convoi de vivres pour M. Dumas, commandant au fort Duquesne. Il partit du fort de Chartres le 1er avril 1756 (5) et le 8 août suivant Vaudreuil écrivait

(1) Arch. du Sém.

(2) Ibid.

(3) Arch. des colonies.--Louisiane, Corresp. générale.-- Vaudreuil était arrivé au Canada en juillet 1755.

(4) *Nouveaux voyages*, vol. I, pp. 211-212.

(5) Une lettre de Kerlèrec au ministre et datée du 23 décembre 1757 place cette expédition au printemps précédent, par conséquent en 1757 ; c'est une erreur : elle eut lieu en 1756, comme le prouvent tous les documents.

au ministre : “ Les vivres que M. Dumas avait demandés aux Illinois sont arrivés. . . . M. le Chevalier de Villiers qui commandait l'escorte de ces vivres est monté jusqu'au fort Duquesne avec un bateau de 18 milliers. . . . M. de Villiers a mené avec lui un chef et quatre guerriers Illinois, il les a fait fumer avec les Chouanons ; la paix va être solide ; les Chouanons paraissent disposés à envoyer un de leurs chefs avec M. de Villiers pour achever de la cimenter.

“ Ces Illinois retournent chez eux, bien fâchés d'avoir fait une course d'environ 20 jours avec M. de Villiers sans avoir trouvé l'occasion de frapper.” (1)

Quand M. de Vaudreuil écrivait ces lignes, il ne savait pas que les Illinois allaient trouver l'occasion de se signaler à la prise du fort Granville.

Il y a plusieurs relations de cette expédition, (2) mais la plus complète est celle de Kerlerrec au ministre. Elle est datée du 23 décembre 1757 et commence ainsi : “ J'ai l'honneur de vous rendre compte que le Chevalier de Villiers capitaine d'infanterie au service de cette colonie, détaché au poste des Illinois et que j'avais commandé pour convoier les secours de vivres que M. MaKarty a envoyé le printemps dernier à M. Dumas commandant du fort Duquesne, s'est acquitté de cette mission avec toute la prudence et distinction possible.

“ A peine cet officier eut-il remis à M. Dumas en très bon ordre les vivres dont il était chargé qu'il désira aller en parti sur les Anglais (la saison s'opposant qu'il se rendît aux Illinois) guidé premièrement par le désir de concourir à la gloire des armes du Roi, il

(1) Arch. de la Marine.—(Copie au Sém.)

(2) Cf. Bossu, loco cit ; journal de Montcalm, p. 111. Doc. rel. à la Nouvelle-France, 1756, etc.

fut de même charmé de profiter de toutes les occasions qui se présenteraient de venger la mort du Sr Jumonville, son frère, assassiné par les Anglais." (1)

Dumas se rendit au désir de de Villiers et lui permit d'aller du côté du fort Cumberland, afin d'empêcher les Anglais de communiquer d'un fort à l'autre.

Parti avec un détachement de 60 hommes tant Français que Sauvages, de Villiers avait déjà parcouru 60 lieues de pays, lorsque le manque de vivres et la maladie le forcèrent à revenir sur ses pas et à relâcher au fort Duquesne d'où il était parti vingt-cinq jours auparavant.

Une fois rétabli, il demanda de nouveau la permission d'aller contre les Anglais ce qui lui fut accordé.

" Le Chevalier de Villiers," dit Kerlerec, " repartit donc le 13 juillet avec 22 Français pour aller au village d'Attiquer (distant de 15 lieues du fort Duquesne) où il leva un parti de 32 Sauvages des nations des Loups, Chouannons et Illinois qui lui formaient en total un détachement de 55 hommes, avec lequel il partit de ce village le 17 du même mois, dans le dessein de se rendre au fort anglais George de Craon, mais son guide s'étant trompé de route, il se trouva le 30 à midi à vue de celui de Grandville ; ils découvrirent 3 hommes qu'il voulut cerner, mais ayant été aperçu, ils s'enfuirent dans le fort malgré quelques coups de fusil."

Le fort était bien gardé et de Villiers ne vit qu'un moyen de s'en emparer : y mettre le feu. Après avoir fait investir le fort par une partie de son monde, il employa le reste de ses hommes à transporter du bois sec près d'un bastion, puis on y mit le feu que les ennemis ne purent éteindre. La brèche était ouverte et

(1) Cf. *Dernières années de la Louisiane française*, p. 87.

le Chevalier se propoçait au petit jour à foncer dans le fort la bayonnette au bout du fusil, lorsque la garnison qui avait perdu son commandant, deux officiers et six soldats, ouvrit les portes du fort et se rendit à discrétion. Cette garnison comprenait encore 30 soldats. Il y avait aussi 3 femmes et 7 enfants. Grâce à ses harangues pathétiques, " de Villiers réussit à les sauver tous de la fureur des Sauvages qui voulaient en brûler quelques-uns."

De Villiers acheva d'incendier le fort, encloua les canons, s'empara de la poudre et de la farine qui se trouvaient là et revint au fort Duquesne avec ses prisonniers. Il y arriva le 12 août.

Kerlerec à qui nous avons emprunté tous ces détails termine ainsi sa lettre : " Je crois devoir vous représenter qu'il est de l'intérêt essentiel du service que cet officier reçoive quelque marque de satisfaction du Roi. Je vous supplie donc, Mgr, de lui procurer la croix de St-Louis ; cette grâce fera un effet sensible dans le militaire confié à mes ordres. J'ose même vous dire qu'elle est nécessaire surtout dans la dépendance des Illinois où le service est on ne peut pas plus dur, et il est bon que ces Messieurs apprennent par épreuve que si le travail est grand, la récompense du monarque est toujours proportionnée."

De leur côté Vaudreuil et Montcalm écrivaient en France et ce dernier disait à M. de la Bourdonnaye : " Le chevalier de Villiers, lieutenant, frère de M. de Jumonville, assassiné par les Anglais et de M. de Villiers, capitaine qui a fait cette année une campagne très brillante sur le lac Ontario, ce Chevalier, dis-je, vient, avec 55 hommes, de brûler le fort Granville, dans la Pennsylvanie." (1)

(1) O'Callaghan, *Doc. de New-York*, X, p. 490.

A son tour, le Chevalier de Villiers avait vengé son frère Jumonville. Ce second coup fait par un Villiers contre les Anglais, pour venir deux ans après le premier n'en fut pas moins regardé, et avec raison, comme une vengeance. Ainsi, on s'explique facilement que peu à peu les dates se soient confondues et qu'on ait fini par ne plus voir qu'un seul fait, une seule vengeance, celle de 1754.

L'excellente recommandation de Kerlerec n'eut pas l'effet qu'on en pouvait attendre : cette croix de St-Louis que le Chevalier méritait si bien ne devait venir que deux ans plus tard, mais il n'en continua pas moins à servir avec zèle.

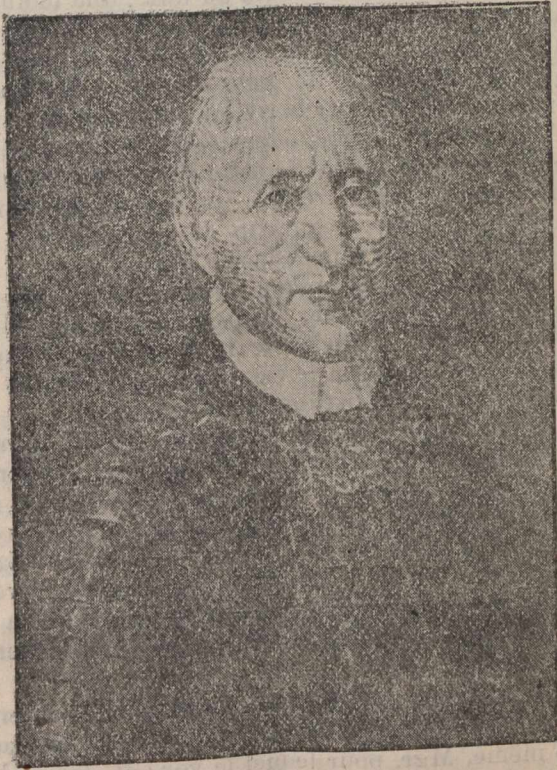
Une note annexée à une lettre de M. de Vaudreuil, 28 septembre 1757, nous fait connaître les titres du Chevalier à cette date : " M. François, Chevalier, Ecuyer Sr de Villiers, lieutenant d'une compagnie d'infanterie détachée de la Louisiane, faisant fonction d'ayde-major au fort de Chartres a l'honneur de vous représenter." (1) . . .

Au printemps de 1758, il fut encore chargé de conduire un convoi de vivres à la Belle-Rivière. (2)

Le 18 avril de la même année, Vaudreuil écrivait au ministre : " M. le Chevalier de Villiers que M. de Macarty, commandant aux Illinois, avait fait en conséquence de mes ordres marcher sur la Virginie à la tête d'un parti sauvage aurait pu surprendre un fort anglais dont la porte était ouverte sans la trop grande

(1) Ministère des colonies—Louisiane. Correspondance générale 1755-1757.—Cette note et la lettre de Montcalm à le Bourdonnaye, (1756) s'accordent pour donner à de Villiers le grade de lieutenant ; il était pourtant capitaine depuis 1753.

(2) *Journal de Montcalm*, p. 366, 13 juin 1756—Coll. Lévis.



LE CHEVALIER DE VILLIERS

ardeur de ses Sauvages qui le firent découvrir en courant après trois Anglais ; ils en tuèrent un, prirent l'autre et le troisième se retira au fort ; une femme en y allant reçut un coup de lance. Ce parti a tué plus de 500 animaux . . . M. le Chevalier de Villiers trouva plus de 30 lieues de pays dont les habitations étaient abandonnées sur la rivière qu'on appelle rivière des Anglais à 40 lieues au dessus de Sonnioto. Ce parti n'a mis que quatre jours de cette rivière en traversant les montagnes pour se rendre au fort en question et en revenant il a pris beaucoup de chevaux aux Anglais qu'ils a menés aux Illinois." (1)

A l'automne de la même année, de Villiers était encore au fort Duquesne. Il prit part à la brillante victoire qu'Aubry, officier de la Louisiane, remporta sur le major Grant à la porte du fort. (2) Il fut l'un des officiers qui s'y distinguèrent le plus.

Le 20 novembre, M. de Vaudreuil faisait au ministre l'éloge de MM. Aubry et de Villiers. Il écrivait au sujet de ce dernier : " Le second a très bien servi depuis son âge le plus tendre ; il a fait toutes les campagnes de la Belle-Rivière depuis mon arrivée dans le pays et s'est toujours distingué par ses découvertes . . . et s'est particulièrement distingué dans la dernière affaire en commandait en second le détachement de M. Aubry." (3)

De son côté, M. de Kerlerec écrivait le 20 décembre 1758 : " Le Sieur de Villiers dont je viens de parler est le même, Mgr, pour lequel je vous ai demandé la croix de St-Louis par ma dépêche No 132 du 28

(1) Correspondance générale, vol. 103, p. 41.

(2) Cf. Casgrain, *Montcalm et Lévis*, II, pp. 549 et suiv.

(3) Archives des colonies—Louisiane.

janvier 1757. J'ai détaillé l'action de cet officier qui prit un fort sur les Anglais en 1756." (1)

Les longs services du Chevalier de Villiers, tous ces beaux succès qui lui avaient valu tant et de si bonnes recommandations auraient dû, ce semble, toucher le ministre. Il n'en fut rien pour le moment et de Villiers ne fut décoré que l'année suivante.

Cette année-là, 1759, les Anglais faisaient des préparatifs énormes pour attaquer le Canada de tous les côtés à la fois.

Le fort Niagara que Pouchot avait relevé en 1756, était le plus important des postes de cette région et par suite l'un des plus exposés aux attaques de l'ennemi. On prit donc des mesures pour le mettre en état de défense.

A l'appel du gouverneur, la population de l'Ouest envoya des secours. Il en vint de tous les côtés et Aubry qui avait pour second le Chevalier de Villiers amenait six ou sept cents hommes des bords du Mississipi ; il se rendit au fort de la Presqu'île et se mit aux ordres de M. de Ligneris commandant du fort Machault.

Le 6 juillet, le général Prideaux parut devant Niagara. Pouchot fit aussitôt mander des secours du fort de la Presqu'île et des postes environnants.

Le 9 juillet, Prideaux fit sommer Pouchot de lui remettre le fort ; il fut refusé, comme bien l'on pense, et le siège commença. Le 23, MM. de Ligneris et Aubry arrivèrent avec les secours demandés. Malheureusement Johnson qui avait remplacé Prideaux tué peu auparavant, était averti de l'arrivée du détachement français.—Il plaça sur le chemin par où devaient

(1) Ibid.—On le voit, M. de Kerlerec donne ici la vraie date de la prise du fort Granville.

passer M. de Ligneris et son monde, une partie de son armée tandis que les Sauvages se répandaient dans les bois. Cachés par un abatis, les Anglais pouvaient frapper presque sans danger. Aussi, on devine ce qui arriva. La petite troupe française prise à l'improviste, obligée de combattre à découvert, contre un ennemi supérieur en nombre, fut mise en déroute ou taillée en pièces. "La fin du combat," dit Casgrain à qui nous avons emprunté tous ces détails, "ne fut plus qu'un massacre dont les horreurs sont restées le secret des solitudes de Niagara." (1)

La plupart des officiers furent tués ; les autres, presque tous blessés, furent faits prisonniers ; parmi eux se trouvait le Chevalier de Villiers.

Pouchot comprenant que ce serait folie de résister plus longtemps se résigna à déposer les armes et la capitulation fut signée le 25 juillet.

D'après les articles de la capitulation, la garnison de Niagara et les prisonniers devaient être transportés à New-York. On lit dans les Mémoires de Pouchot qu'avant que lui Pouchot signât la capitulation le général anglais proposa de stipuler que la garnison serait conduite en France. "Il n'avait pas", dit-il, "tout d'abord pensé à en agir ainsi, au contraire il avait décidé de désigner l'endroit le plus convenable où les prisonniers pussent être échangés, ce qui fut fait." (2)

Si on en croit ces dernières paroles, il devait donc y avoir échange de prisonniers à New-York, et M. de Villiers a pu retourner à la Louisiane. M. Villiers du Terrage nous apprend que le Chevalier passa en France

(1) Cf. *Montcalm et Lévis*, II, pp. 167 et suiv.

(2) *Mémoires de Pouchot*, vol. I, p. 201.

avec Aubry. (1) Celui-ci, d'après le même auteur, n'y serait arrivé que le 24 février 1761. (2) Si cette date est exacte, M. de Villiers ne demeura pas en France bien longtemps, tout au plus une année, puisqu'il était à la Louisiane en juin 1762.

Peu après la prise de Niagara, mais avant qu'on en eût la nouvelle à Paris, François de Villiers était nommé Chevalier de St-Louis. Mazas (3) fixe la date de cette nomination au 7 septembre 1759. Cependant une lettre du roi, datée de Versailles, 1er août 1759, et adressée à M. de Kerlerec, gouverneur de la Louisiane, donne à ce dernier des ordres et instructions pour recevoir Chevaliers de St-Louis un certain nombre d'officiers de la Louisiane parmi lesquels se trouvait le Chevalier de Villiers. (4) En tout cas ce n'était pas trop tôt.

M. de Villiers qui était fixé à la Louisiane depuis longtemps continua d'y vivre après que la guerre eût cessé. Nous ne connaissons rien de son histoire à partir de 1762.

Il mourut à St-Louis, Nouvelle-Orléans, le 22 mai 1794 et fut inhumé le lendemain dans le cimetière de cette paroisse. L'acte de sépulture dont nous avons la copie en espagnol avec la traduction française, (5) se lit comme suit : « Le vingt trois de mai de l'an mil sept cent quatre-vingt-quatorze, je soussigné vicaire de la paroisse de St-Louis de la Nouvelle-Orléans, ai enterré dans le cimetière d'icelle le corps de Messire François Coulon de Villiers, natif du Canada, cheva-

(1) *Dernières années de la Louisiane française*, p. 201.

(2) *Ibid.*, p. 207.

(3) *Histoire de l'Ordre Royal*, etc, vol. II, p. 170.

(4) *Archives des colonies 1747-1762*—Série P, vol. 3, p. 124. (Note de M. Cruzat à lui fournie par M. de Pontalba.)

(5) M. J.-W. Cruzat nous a fourni l'une et l'autre.

lier de l'Ordre Royal de St-Louis, marié à Dame Marie de Livaudais, décédé la nuit passée à l'âge de quatre-vingt-onze ans, muni des sacrements de Pénitence, Viatique et Extrême-Onction que je lui ai administrés avec la solennité correspondante à ces dits offices. En foi de quoi, j'ai signé le présent acte ce dit mois et année."

(Signé) Fr. Louis de Quintallina.

L'original porte bien 91 ans, "noventa y un años," cependant nous croyons toujours que c'est plutôt 81 qu'on aurait dû écrire.

Les *Annales* des Ursulines de Québec rapportent que sur la tombe d'un M. de Villiers, mort à la Louisiane, on écrivit ces mots : "Rejeton d'une noble race... c'est au milieu des infortunes qu'il a montré son grand cœur." (1)

Cette épitaphe à laquelle on fait ici allusion n'est pas celle du Chevalier comme on serait porté à le croire, mais celle de Charles-Philippe Jumonville Coulon de Villiers, fils de François et de Delle de Livaudais son épouse en troisièmes noces. Voici cette épitaphe en son entier : (2)

Rejeton d'une illustre race

Sans cesse aux coups du sort opposant son grand cœur
Dans l'étroit sentier de l'honneur
De ses ayeux toujours il a suivi la trace.

Bon sang ne peut mentir ; il n'est donc pas étonnant que Charles Coulon de Villiers se soit montré le digne fils du Chevalier François, qui fut l'un des officiers les plus distingués de son temps tant au Canada qu'en Louisiane.

(1) Vol. III, p. 141.

(2) Nous la devons à l'obligeance de M. J.-W. Cruzat.

Si, comme nous le pensons, le Chevalier de Villiers ne fut pas le vengeur de Jumonville au fort Nécessité en 1754, on pourra toujours dire avec vérité qu'il en fut le second vengeur par la victoire qu'il remporta en 1756 au fort Granville.

François de Villiers s'était marié trois fois. Il avait épousé d'abord, avant 1740, Elizabeth de St-Ange de Bellerive, sœur du dernier commandant français aux Illinois, dont il eut quatre enfants. Il épousa en secondes noces, Madeleine Marin, fille de Paul Marin, capitaine au fort de la Rivière-aux-Boëufs; elle lui laissa un fils.

Le 28 juin 1762, François de Villiers convolait en troisièmes noces avec Geneviève Esnoul de Livaudais qui mourut à la Nouvelle-Orléans en 1803 : elle laissait un fils dont nous avons donné l'építaphe plus haut.

Il existe encore aujourd'hui des descendants du Chevalier de Villiers à la Louisiane, en Floride et à la Havane probablement.

Marc, issu de son mariage avec Madeleine Marin, étant resté fidèle à l'Espagne à la cession de 1803, émigra à Pensacola, Floride, avec sa famille, puis avec ses fils passa à la Havane où il mourut vers 1840.

Une des filles de ce dernier, Marie-Suzanne-Alice épousa le 30 septembre 1814 M. Jose-Ignace Cruzat et fut l'aïeule de M. J.-W. Cruzat de la Nouvelle-Orléans à qui nous devons tant pour la préparation de ce travail.

Nous donnons en appendice la généalogie du Chevalier de Villiers telle qu'elle nous a été fournie par M. Cruzat lui-même : elle ne comprend que les fils et petits-fils de François. Notre travail n'en étant pas un de généalogie, on nous pardonnera de n'avoir pas poussé nos recherches plus loin.

Pour terminer ces notes sur les frères Coulon de Villiers nous nous résumons.

D'abord, tous les fils de Nicolas-Antoine Coulon de Villiers et d'Angélique de Verchères, sont nés au Canada et non en France.

Deuxièmement, il est certain que Nicolas Antoine, l'aîné des Coulon, fut le vainqueur de Noble, aux Mines, mais non de Washington au fort Nécessité.

Il nous paraît très probable si non certain que le vengeur de Jumonville en 1754 fut Louis dit le Grand Villiers et que François en fut comme le second vengeur en 1756.

Troisièmement enfin, on ne peut dire avec vérité que des sept frères qui composaient cette famille, six furent tués sur le champ de bataille. (1) Voyons plutôt :

CHARLES-FRANÇOIS, né le 14 juin 1721 et décédé cinq mois après, n'est pas mort sur le champ de bataille.

PIERRE, si c'est le même que Lespiney de Villiers, est décédé par maladie à Beaubassin en 1747.

NICOLAS-ANTOINE, est bien mort des suites de ses blessures, mais il ne fut pas tué en combattant.

LOUIS, enlevé par la petite vérole en 1757 n'est pas mort, non plus les armes à la main.

Enfin, le Chevalier François, décédé à 91 ans (disons 81 ans) a dû mourir lui aussi dans son lit.

Il ne reste donc que Jumonville qui fut tué on sait comment et celui qui perdit la vie en 1733 en combattant avec son père contre les Sakis.

Au reste, il n'était pas nécessaire de mourir les armes à la main pour bien mériter de la patrie : Nicolas-Antoine, Louis et François Coulon de Villiers l'ont

(1) Cf. Bossu. *Nouveaux voyages*, I, p. 213 ; Sargent : *Expédition de Braddock*, p. 56.

prouvé surabondamment. Si la mort ne les a pas couchés sur le champ de bataille ce n'est pas qu'ils aient fui les occasions ni manqué de courage : leur heure n'était pas venue.

Quatre membres de cette famille, le père, deux fils et un gendre avaient perdu la vie dans l'exercice même du devoir ; deux autres avaient été blessés grièvement ; c'était déjà assez pour prouver que les Coulon n'étaient pas avarés de leur sang quand il s'agissait de la défense du pays.

VII

LES DEMOISELLES DE VILLIERS

Nous nous reprocherions de terminer ce travail sans ajouter un mot au sujet des Demoiselles de Villiers. Nous les avons nommées déjà mais nous voulons dire ici quelles furent leurs alliances et faire connaître ceux de leurs enfants dont les noms nous sont parvenus.

Les deux aînées, MARIE et MADELEINE étaient aux Ursulines de Québec en 1720 et 1721.

I. Le 7 août 1720, MARIE épousait à Montréal Alexandre Dagneau-Douville. (1)

MARIE-LOUISE, née de ce mariage, baptisée le 16 février 1734, se maria le 23 avril 1759 à Pierre-Philippe d'Aubruspy de Lafarelle, chevalier, officier du régiment de Bearn. Mgr Tanguay n'indique pas d'autres enfants issus de ce mariage. D'après le même auteur madame Douville serait morte avant 1740 puisque cette année là, le 13 septembre, M. Douville fait baptiser une fille née de son mariage avec Marie Courtemanche.

Chose curieuse, une autre enfant de M. Douville,

(1) *Dictionnaire généalogique*, III, p. 218.

MARGUERITE, entrée à l'Hôpital-Général le 23 mai 1772 à 26½ ans se dit aussi fille de Marie Coulon de Villiers. Et pourtant elle était née après 1740 et Tanguay inscrit son baptême au 12 novembre 1744 et lui donne pour mère Marie Courtemanche. Elle prit en religion le nom de Marguerite Pierre de St-Amable, fit profession le 25 novembre 1773 et décéda le 23 décembre 1782. (1)

II MADELEINE COULON DE VILLIERS, sœur jumelle de la précédente se maria trois fois. Elle épousa d'abord à la fin de 1727 ou au commencement de 1728, (2) François Duplessis-Faber qui fut tué en 1733, avec son beau-père.

De ce mariage était née GENEVIEVE baptisée à Montréal le 6 novembre 1728 et inhumée au même endroit le 22 avril 1729. (3)

Quatre ans après la mort de son premier époux, le 30 décembre 1737, Madeleine de Villiers se remariait à Montréal, avec Claude Marin. (4) Tous les deux étaient à la Rivière St-Joseph des Illinois en 1742 et 1745. M. Marin signait : Laperrière-Marin, et sa femme : Villiers de la perrière ou bien M. de Villiers la perrière. (5)

D'après l'auteur du *Dictionnaire généalogique*, une fille, MARIE, née de ce mariage aurait été inhumée à Ste-Foy, le 13 avril 1748. Il nous semble que Mgr

(1) Cf. *Mgr de St-Vallier et l'Hôpital-Général*, p. 722.

(2) Tanguay dit 1727 ; le contrat de mariage passé à Montréal devant Adhémar est du 11 juin 1728 ; l'époux est nommé à l'acte : François Lefebvre Duplessis-Faber.— Note de M. Ph. Gagnon

(3) Tanguay, III, p. 545.

(4) Idem, V, p. 514.

(5) Reg. St-Joseph des Illinois.

Tanguay a usé ici un peu largement du droit de supposition. En effet, l'acte de sépulture sur lequel il s'est appuyé ne porte ni le nom de baptême du père, ni le nom de la mère, ni même celui de l'enfant. (1) Comment, après lecture de cet acte, l'auteur du *Dictionnaire* a-t-il pu en conclure que cette enfant s'appelait *Marie* et qu'elle était fille de *Claude Marin* et de *Madeleine* de Villiers ? c'est ce que nous ne pouvons dire.

Cette enfant en nourrice à Ste-Foy n'était-elle pas plutôt *Marie-Charlotte*, baptisée le 11 aout 1746, et fille de *Joseph Marin* et de *Charlotte De Fleury* (de la Gorgendière) dont les noms se rencontrent aux registres de Ste-Foy à cette époque ? Nous posons le cas sans le résoudre.

Enfin, *Madeleine* de Villiers, devenue veuve une seconde fois, convola en troisièmes nocés avec *Joseph Damours Sr* des Plaines, le 29 juillet 1754, à Québec. Nous ne connaissons pas d'enfants issus de ces deux derniers mariages.

III. *MARIE-ANNE* de Villiers était née en 1722. Elle entra pensionnaire aux Ursulines de Québec le 12 octobre 1733 et en sortit le 29 mai 1735. (2)

Le 30 juin 1745, elle épousa à Québec, *Ignace-Aubert* de Gaspé. Les huit enfants issus de ce mariage furent : *Marie-Anne-Angélique* ; *Pierre-Ignace* ; *Geneviève* ; *Ignace* ; *Marie-Anne-Joseph* ; *Pierre-Ignace* ; *Louis-Ignace* et *Marie-Catherine*. (3)

(1) Reg. de Ste-Foy. Voici l'acte dans toute sa nudité :
" Le 13 avril 1748, j'ai enterré dans le Cimetière de N.-D. de Foy une petite fille de M. Marin qui était en nourrice chez Antoine Samson âgée d'environ deux ans."
(Signé) Leprévost, prêtre.

(2) Note de la Révérende Mère M. de l'Assomption.

(3) Tanguay, II, p. 63.

L'abbé Daniel ne nomme pas les deux derniers. (1)
Madame de Gaspé mourut à St-Jean-Port-Joli où elle fut inhumée le 18 mars 1789.

Philippe Aubert de Gaspé, l'auteur des *Anciens Canadiens*, était son petit-fils.

IV. MADELEINE-ANGÉLIQUE de Villiers, née le 20 janvier 1726, était, croyons-nous, la dernière de la famille. (2) Elle épousa, aux Trois-Rivières, le 23 octobre 1749, Charles-Thomas de Gannes Falaise. (3)

Tanguay nous fait connaître cinq filles nées de ce mariage ; elles moururent toutes avant 1759. (4) C'étaient : Marguerite-Anne ; Marguerite-Angélique ; Charlotte ; Gabrielle et Marie-Antoinette. Cette liste n'est pas complète puisqu'en 1767, le 16 février, la *Gazette de Québec* publiait l'avis suivant : " Demoiselle Angélique Villiers épouse de M. Charles de Gannes Ecr. Chevalier de la Falaise, avertit le public que pour son avantage et celui de ses enfants, elle a renoncé par un acte public à la communauté d'entre elle et son époux de présent en France et dans le dessein d'y rester etc." (5)

Madame de Gannes Falaise demeurait alors à Maskinongé.

En 1773 elle fit enregistrer son inventaire, aux

(1) *Histoire des grandes familles*, p. 363.

(2) On voit par l'état de la distribution des congés que Melle Coulon reçoit 120 livres en 1741 et Melle Angélique Coulon 72 livres en 1743. — *Corresp. gén.*, vol. 75, p. 335 et 79, p. 258.

(3) *Reg. des Trois-Rivières*.—Note du Rév. P. Odoric, O. F. M.

(4) *Dictionnaire etc*, III, p. 275.

(5) Note due à l'obligeance de M. Pierre-Georges Roy.

Trois-Rivières ; elle se dit alors veuve en premières noces de Charles Falaise. (1)

V. MARGUERITE de Villiers, épousa on ne sait quand ni où Pierre de Gannes Falaise, frère du précédent ; une fille, MARIE ANNE, née de ce mariage, fut inhumée à la Pointe-du-Lac, le 27 septembre 1750. (2)

Quant à Thérèse, nous avons rien à ajouter à ce que nous en avons dit plus haut.

Notre tâche est terminée. Nous laissons à d'autres le soin de compléter ces notes et de les corriger au besoin. car nous n'avons pas la prétention d'avoir élucidé toutes les questions controversées. Nous serons quand même satisfait, si notre travail, malgré ses lacunes, contribue quelque peu à faire connaître et mieux apprécier la belle et intéressante famille des Coulon de Villiers.

AMÉDÉE GOSSELIN, P^{TRE}.

YANKEES

Quand les émigrés anglais débarquèrent à Plymouth Rock, les Indiens leur demandèrent de quelle nationalité ils étaient. "English", répondirent-ils. Mais les hommes rouges ne pouvant tourner leur langue pour prononcer ce mot, ils l'articulèrent "Yenkeese" qui bientôt, par une transition naturelle et facile, devint Yankee. Maintenant, les Américains des Etats du Sud appellent indistinctement Yankees les habitants du nord, aussi bien que ceux du nord-ouest, tandis que ceux de l'ouest donnent le titre de Yankees aux populations à l'est du fleuve Hudson. Mais les Anglais désignent sous le nom Yankees, sans distinction, tous les citoyens des Etats-Unis. Ce mot signifie donc English, Anglais, dont il n'est que la corruption.

(1) Reg. Cloture d'inventaires.—Note du R. P. Odoric, O. F. M.

(2) Tanguay, III, p. 275.

RÉPONSES

Le gouverneur D'Ailleboust. (VIII, VII, 887.)
— Quel est ce d'Ailleboust, descendant du gouverneur d'Ailleboust, que John Lambert connut aux Trois-Rivières en 1806 ? ”

Louis d'Ailleboust de Coulonges, troisième gouverneur de la Nouvelle-France, ne laissa pas de postérité. Son neveu Charles d'Ailleboust des Musseaux, s'établi dans la colonie, et y fit souche. Le d'Ailleboust en question pourrait être un descendant de celui-ci, mais non du gouverneur.

Le gouverneur d'Ailleboust n'eut pas d'enfants. Le document suivant est de M. de Maisonneuve :

“ Je, soubsigné, Gouverneur de Lisle de Montréal, en la Nouvelle-France, certifie a tous qu'il appartient, que deffunct Messire Louis Dailleboust, Chevalier, Seigneur de Coulonges, Lieutenant General pour Sa Majesté en la Nouvelle-France, est deceddé au dict Montreal le dernier jour de May mil six cents soixante, sans avoir laissé aucuns enfans procréés du mariage d'entre luy et dame Barbe de Boulongne son espouse. En foy de quoy j'ay signé le présent certificat à Québec, le douzième jour d'aoust mil six cents soixante quatre.”

(Signé) De Maisonneuve.

Louis d'Ailleboust avait épousé Barbe de Boullongne vers 1638. Après la mort de son mari, Madame d'Ailleboust se retira à l'Hôtel-Dieu de Québec, où elle vécut de la vie la plus édifiante. Elle fut inhumée dans le chœur de l'église des Hospitalières du Précieux Sang, le 7 juin 1685.

RIMBAULT, aîné.

Le “ *Great Eastern*. ” (IX, XII, 985) — Nous trouvons dans le *Canadien* du 8 juillet 1861 les renseignements suivants sur le *Great Eastern*, qui, l'avant-veille, était entré dans le port de Québec :

“ Ce vaisseau géant est la propriété de la compagnie de navigation à vapeur de l'Est, incorporée par une charte royale. Le capital de la compagnie est de \$6,000,000 en actions de \$100 chacune, avec pouvoir de porter ce montant à \$10,000,000.

“ Les gabaris du *Great Eastern* ont été fournis par Isambard-Kingdom Brunel, Ecr, F. R. S. (1)

Les principales dimensions du vaisseau, son état de jaugeage et ses forces motrices sont définis comme suit :

Longueur	680 pieds
Largeur	83 “
Profondeur du pont à la quille.....	60 “
Longueur des principaux salons.....	400 “
Nombre des ponts	4
Jaugeage	22,500 tonneaux
Pour contenir le charbon et la cargaison.....	18,000 tonneaux
Force motrice des engins à roues... ..	1,000 chevaux
Force motrice des engins à hélice.. ..	1,600 “
Nombre des cylindres des engins à roues.....	4
Diamètres des cylindres.....	74 pouces
Longueur du piston.....	14 pds 6 pes
Tirant d'eau, chargé.....	30 pieds
“ “ sur lest.....	20 pieds

(1) Voyez *Bulletin des Recherches Historiques*, vol. I, p. 174.

Pourra recevoir (800 de 1ère ; 2000 de 2ème et 1200 de 3ème classe)	4900 passagers
Hommes de troupes (sans autres passagers).....	10,000
Pesanteur du fer employé pour sa construction.....	7,000 tonnes

“ La marche de ce vaisseau est calculée par M. Brunel à 15 nœuds à l’heure, sans diminution et sans arrêt, en aucun temps ; une marche qui permettra d’effectuer la route entre l’Angleterre et l’Inde, par le Cap, en 30 ou 33 jours, et entre l’Angleterre et l’Australie en 33 ou 36 jours.”

Puis le *Canadien* reproduit d’un journal anglais les détails qui suivent publiés avant le lancement de ce géant des mers :

“ Une particularité de ce vaisseau, c’est que son pont sera dans toute sa longueur sans ravalement ni interruption, excepté toutefois à l’entrée des cabines et autres salons. Son parcours fournira conséquemment aux passagers une promenade de plus d’un quart de mille, et l’on assure que la hauteur du vaisseau l’exemptera de recevoir en aucun temps une seule goutte d’eau.

“ Joint à la forme du vaisseau sont encore ses agrès et sa force motrice. Il n’est pas de vaisseaux dans lesquels les accidents ont été prévenus avec plus de précautions que dans le *Great Eastern*. Ces précautions contre de telles occurrences peuvent être ainsi définies : 1° un bordage inférieur et extérieur dans chaque compartiment ; 2° cloisons étanches ; 3° mats et voiles de relais ; 4° roues à palettes ; 5° vis à hélice.

“ Quant à sa force motrice, le vent pourra être utilisé, et dans ce but, le vaisseau sera pourvu de sept

mats. Les mats du centre seront considérés les principaux, et seront grésés de voiles carrées comme un vaisseau de ligne ; les autres mats seront plus petits, et leurs voiles seront de forme ordinaire.

“ C’est surtout par sa force au moyen de la vapeur que ce vaisseau se distinguera d’entre tous les autres, combinant l’hélice avec la roue. Les engins sont de beaucoup plus grands que tous ceux qui ont encore été faits à l’usage de la marine, et leur force d’action sera de beaucoup plus considérable que celle qui leur est assignée. Ils seront placés dans diverses parties du vaisseau, et seront parfaitement isolés les uns des autres. Ce vaisseau sera pourvu de dix bouilloires et cinq tuyaux, et chaque bouilloire pourra être séparée de sa voisine, et l’on pourra s’en servir ou non à volonté.

“ Les engins à roues, mis en mouvement par des cylindres oscillatoires, sont doubles et faits d’après le principe de séparation afin qu’il soit possible de s’en servir conjointement ou séparément. Ainsi les deux roues ou une seule à la fois pourront être mises en mouvement. Le diamètre des roues sera de 60 pieds.

“ La vis à hélice sera de 24 pieds de diamètre. Elle sera placée à la poupe du vaisseau et sera mise en mouvement suivant les règles ordinaires.

“ Le *Great Eastern* aura sur ses ponts inférieurs, de grands espaces pour recevoir des wagons de chemins de fer, des chariots et de lourds colis. On a pratiqué de chaque côté de ce vaisseau 60 ouvertures de 2 pieds 6 pouces carrés pour la ventilation, et pour une profusion d’éclairage. Les appartements inférieurs seront 10 pieds au-dessus du niveau de la mer lorsque le vaisseau sera chargé.”

Le capitaine Chabot. (III, I, 274.)—Tout le monde connaît l'épisode de la mort du général Montgomery tué avec ses aides de camp et plusieurs de ses compagnons en essayant d'emporter d'assaut la deuxième barrière de Près-de-ville dans la nuit du 31 décembre 1775. Cette barrière était défendue par trente Canadiens, huit miliciens et neuf matelots anglais. Le capitaine Chabot commandait cette poignée de braves.

Le gouverneur Carleton, dans une dépêche, mentionne spécialement avec éloge la conduite du capitaine Chabot en cette occasion.

Qui était ce capitaine Chabot ?

La question a été posée bien souvent et toujours elle est demeurée sans réponse. Nous croyons enfin pouvoir identifier ce héros canadien.

Le 11 août 1778, Louis Chabot, capitaine de milice, de Saint-Antoine sur Richelieu, adressait la supplique suivante au gouverneur Haldimand :

“ A Son Excellence Messire Frédéric Haldimand, Ecuier, Capitaine Général, Gouverneur en chef dans toute la Province de Québec et Territoires en dépendants en Amérique, Vice-Amiral d'Icelle, Général et Commandant en chef des Troupes de Sa Majesté en la dite Province et Frontière, etc.

“ Louis Chabot, un des Capitaines des Milices de la Paroisse St-Antoine de la Rivière Le Richelieu,

“ Représente Très Humblement à Votre Excellence

“ Qu'il s'est entièrement dévoué au Service de Sa Majesté depuis l'Invasion des Rebelles en cette Province en qualité de Volontaire Partisan, qu'il a maintes fois exposé sa vie pour le Bien du Gouvernement ainsi qu'il peut être vérifié, et qu'il est toujours disposé à continuer les bons services autant qu'il dépendra de lui, d'autant que Votre Excellence jugera à propos.

“ Qu’il est chargé d’une grosse Famille et n’a d’autres Talents que celui qu’il pratique actuellement, c’est-à-dire (disposé au Service du Gouvernement) et ne peut soutenir sa dite Famille à moins qu’il ne plaise à Votre Excellence d’y avoir égard ; A ces Causes Supplie très humblement Votre Excellence de vouloir prendre son Etat en considération et lui accorder la Protection de Votre Excellence laquelle il fera ses efforts pour la mériter en le continuant dans sa charge ou telle autre que Votre Excellence jugera le mieux à propos lui convenir avec aussi telle paye ou appointement qu’il plaise à Votre Excellence y attacher pour le maintien de sa famille.

“ Et ne cessera de redoubler ses Vœux pour la prospérité de Votre Excellence.

Louis Chabot.

Montréal, 11 août 1778.”

Le capitaine Chabot ne dit pas explicitement qu’il assistait à l’engagement de Près-de-Ville, mais il se désigne sous le titre de “ capitaine des milices ”. Et nous n’avons pas trouvé d’autres capitaines Chabot sur les rôles des milices pour 1775.

Louis Chabot, originaire de Saint-Laurent, île d’Orléans, était fils de Joseph Chabot et de Madeleine Coulombe.

Il mourut à Saint-Antoine de Richelieu le 3 mai 1810, à l’âge de 70 ans.

P. G. R.

La milice canadienne. (V, III, 589.) — Les débuts de la milice canadienne remontent à l’année 1649, alors que la population de la colonie ne dépassait pas mille âmes. On plaça alors cinquante hommes sous les armes pour effrayer un peu les maraudeurs iroquois.

Depuis ce moment la milice a toujours eu sa place marquée parmi nous, parce que, sous le régime français, elle tint lieu des troupes royales et, depuis 1760, le plus souvent elle compta comme la principale force du pays. La légende, qui s'est formée sur l'ensemble des choses allant jusqu'à deux siècles et demi en arrière de nous, confond assez volontiers les miliciens avec les troupes régulières, tant françaises qu'anglaises, mais qu'on ne s'y trompe pas, la longue chaîne des services militaires durant cette période compose avant tout l'histoire de la milice.

Le régiment de Carignan, qui arriva en 1665 et repartit en 1669, n'a fait que passer parmi nous. Déjà la milice existait ; c'est elle qui joua le plus beau rôle dans la première campagne de 1666 contre les Iroquois. En 1674-1676, le comte de Frontenac la réorganisa et, jusqu'à 1760, elle est restée sous la forme qu'il lui avait donnée. Les autorités britanniques la maintinrent encore un siècle après cela, sans presque rien changer à son organisation.

Les rares compagnies qu'on envoya de France, à partir de 1684 jusque vers 1740, n'étaient en quelque sorte que des auxiliaires de notre milice parce que celle-ci avait assumé, avec une prépondérance manifeste, la tâche de défendre le Canada. Lorsque Dieskau puis Montcalm, amenèrent des régiments français (1753-1755) pour soutenir le conflit survenu entre les deux couronnes, la guerre changea d'aspect, vu les circonstances de cette grande lutte : la milice prit le second rang pour la première fois depuis 1665, mais on sait qu'elle s'est couverte de gloire durant cette guerre de sept ans qui se termina le 18 septembre 1760, par la capitulation de Montréal.

Lorsque l'Angleterre reçut possession du Canada (1763), elle y trouva le régime seigneurial, qui avait toujours été une institution sur le papier, et ne pouvait

rendre presque aucun service. Il n'était pas question de s'appuyer non plus sur la classe industrielle, car elle n'a jamais existé au Canada du temps des Français. Quant aux commerçants comme leurs opérations avaient toujours été liées intimement avec l'administration française, ils disparaissent comme elle. Restaient trois choses méritant considération : 1° le clergé catholique ; 2° les habitants ou cultivateurs nés sur le sol ; 3° la milice, composée de ces mêmes cultivateurs—tout cela très actif et pénétré d'un excellent esprit.

L'institution des " capitaines de paroisses " ne fut pas dédaignée par les conquérants—loin de là ! ils lui reconnurent une importance que la suite des années rendit plus grande encore.

Aux yeux de la plupart des lecteurs, la milice canadienne-française ne s'impose à la curiosité que depuis 1760, parce que l'on se demande comment, sous un sceptre nouveau, les colons fondateurs du pays pouvaient réconcilier leurs idées avec la situation qui leur était faite. Les " habitants " se regardaient comme chez eux et la transformation résultant d'une guerre malheureuse, ne changeait rien à leur manière de voir. Allégeance pour allégeance, cela ne les empêcha pas d'être Canadiens avant tout, et, lorsqu'il a été question de défendre le pays, on aurait jamais pu croire que le drapeau sous lequel ils combattaient jadis avait été remplacé par un autre. De fait, les " Français de France " étaient partis ; il ne restait sur les bords du grand fleuve que des " Canadiens " ; les Anglais avaient leurs défauts, mais ce n'était pas pire que l'ancien régime. De deux maux, choisissant le moindre, nos pères s'accommodèrent assez bien du changement. Et cela n'a pas cessé, cela continue, cela peut durer longtemps encore.

BENJAMIN SULTE

QUESTIONS

1161—Existe-t-il un portrait authentique du chanoine Bertrand de LaTour, grand vicaire de l'évêque de Québec ? Ptre

1162—On m'a souvent affirmé que les protestants ne pouvaient venir s'établir au Canada sous le régime français. Comment se fait-il alors que les registres de nos paroisses contiennent tant d'actes d'abjuration ?

ADG.

1163—Pourriez-vous me donner la liste des ouvrages publiés dans notre province sur la question de la tempérance ou de l'alcoolisme ? M. D.

1164—“ Je lis dans *La Huronne* d'Emile Chevalier le passage suivant : “ Les élections de 1832 donnèrent lieu à des troubles et la position se dessina plus nettement. Dans ces troubles, quelques hommes furent tués par la soldatesque entre autres les nommés Billette, Chauvain, Languedoc, Marcoux et Nadeau. Ce dernier, accroché par la mâchoire à un clou fiché dans l'aile d'un moulin à vent, mit trois jours à mourir.”

Ce fait est-il authentique ou est-ce une invention de romancier ? E.-Z. M.

1165—Les *habitants* désignent sous le nom de *pain de ménage* le pain qu'ils fabriquent eux-mêmes à la maison, dans leur four. Cette expression, *pain de ménage*, est-elle d'origine canadienne ou nous vient-elle de la vieille France ? HABT.